



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Année 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr), rubrique l' « Observatoire ».

Pour tout autre renseignement, veuillez contacter votre DDT.

## **QUELQUES ELEMENTS CONTEXTUELS**

### ***Quel cadre réglementaire ?***

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) a été instauré par la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Son contenu qui était auparavant défini par le décret du 6 mai 1995 a été modifié par les décrets et arrêtés du 2 mai 2007.

### ***Quels sont les objectifs du RPQS ?***

Le RPQS est un outil de communication entre les élus de la collectivité en charge du service et les abonnés, élaboré dans un but de transparence de la gestion du service. Il doit être présenté en conseil communautaire de la communauté de communes avant le 30 septembre de l'année suivante de l'exercice concerné. Il est ensuite transmis à chacune des communes adhérentes pour être présenté aux conseils municipaux avant le 31 décembre. Enfin, la collectivité est chargée de mettre à disposition le rapport aux usagers au travers de ses différents canaux de communication.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a créé un observatoire national des services d'eau et d'assainissement. Ce dernier a été mis en place et piloté par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), aujourd'hui appelée l'Agence Française de la Biodiversité (AFB). Le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, ont complété le dispositif du RPQS par des indicateurs de performance qui doivent être intégrés obligatoirement depuis l'année 2009. Ces indicateurs doivent être ensuite renseignés sur le portail internet de l'AFB (plateforme de saisie SISPEA), qui constitue un élément du système national d'information sur l'eau.

### ***Pourquoi des indicateurs de performance ?***

Pour une collectivité, calculer ses indicateurs, c'est: Porter un regard objectif sur l'efficacité de son service, Réfléchir au moyen d'améliorer sa performance, Rendre compte de façon simple et transparente à ses abonnés.

***QUELQUES ELEMENTS DE LANGAGE***

AFB : Agence Française de la Biodiversité,

CCSPL : Commission consultative des services publics locaux,

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales,

DDT : Direction Départementale des territoires,

EP : Eau potable,

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale,

FSL : fonds de solidarité pour le logement,

RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service,

SIRB : Syndicat Intercommunal de la Région de Bonningues,

SISPEA : Système d'Informations sur les Services Publics d'Eau et d'assainissement,

UGE : Unité de Gestion de l'Eau,

**LES CHIFFRES CLES**



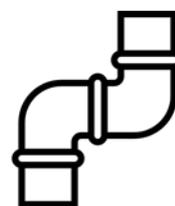
3 183 habitants  
desservis



75m<sup>3</sup> consommé en  
moyenne par abonné  
par an



1 265 abonnés



29 km de réseau

Fait marquant : le syndicat d'Hervelinghen a été repris en régie au 1<sup>er</sup> mars 2021.

**SOMMAIRE**

<b>1. Caractérisation technique du service .....</b>	<b>6</b>
1.1. Présentation du territoire desservi .....	6
1.2. Mode de gestion du service .....	7
1.3. Estimation de la population desservie [D101.1] .....	8
1.4. Nombre d'abonnés [VP056] .....	8
1.5. Eaux brutes.....	9
1.6. Eaux traitées.....	10
1.7. Linéaire des réseaux de desserte (hors branchement).....	10
<b>2. Tarification de l'eau et recettes du service .....</b>	<b>10</b>
2.1. Modalités de tarification .....	10
2.2. Facture d'eau type (D102.0).....	12
2.3. Recettes.....	13
<b>3. Indicateurs de performance .....</b>	<b>14</b>
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	14
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2) .....	15
3.3. Indicateurs de performance du réseau .....	17
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	18
<b>4. Financement des investissements .....</b>	<b>19</b>
4.1. Montants financiers .....	19
4.2. Etat de la dette du service.....	19
4.3. Amortissements .....	19
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	20
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	20
<b>5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....</b>	<b>20</b>
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	20
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf L1115-1-1 du CGCT) .....	20
<b>6. Tableau récapitulatif des indicateurs .....</b>	<b>22</b>

## 1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

### 1.1. Présentation du territoire desservi

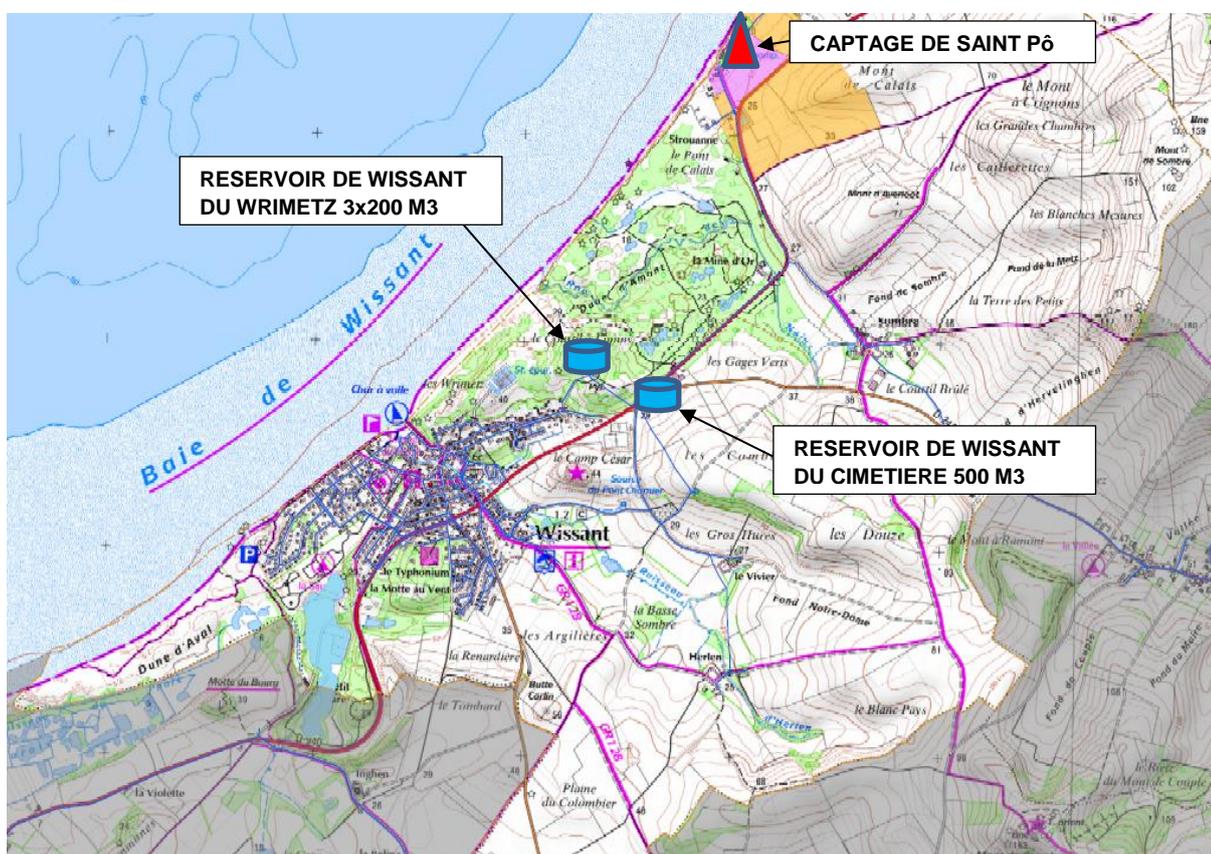
Le service de l'eau potable est géré au niveau intercommunal depuis le transfert de compétence des communes à La terre des 2 caps au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La terre des 2 caps est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI) de type communauté de communes.

Les compétences liées au service de l'eau potable sont les suivantes

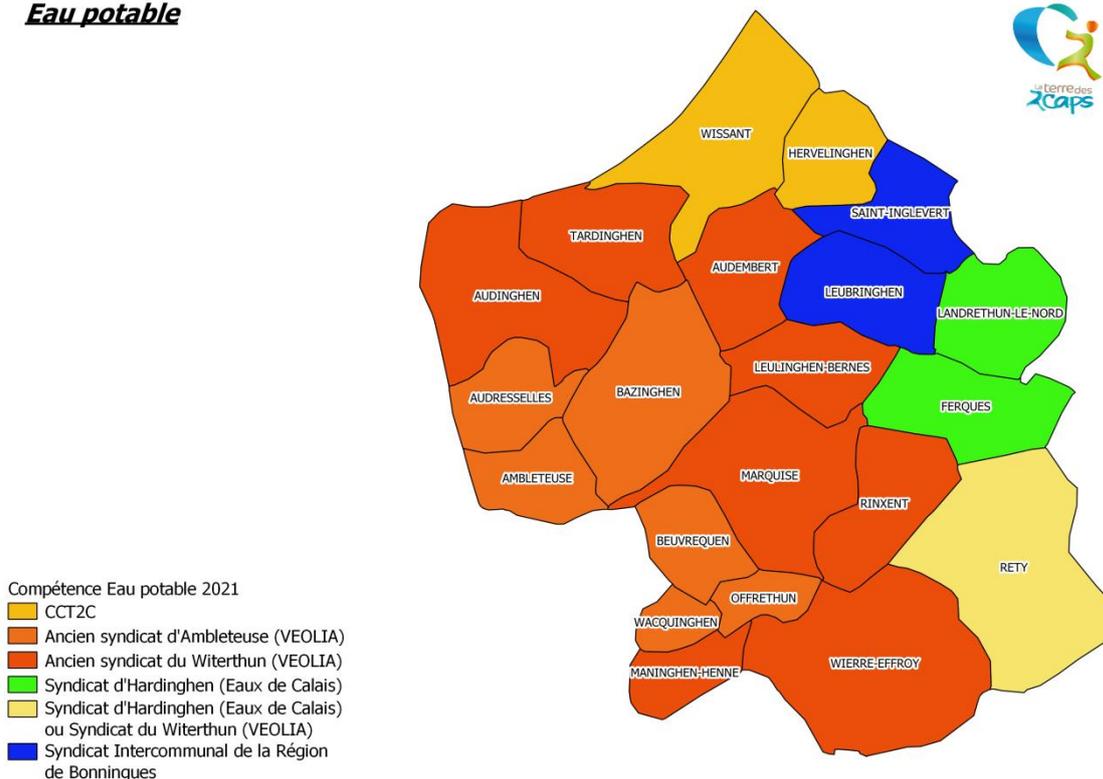
Compétence	CCT2C
Production	Oui
Protection du point de prélèvement	Oui
Traitement	Oui
Transfert	Oui
Stockage	Oui
Distribution	Oui

Les territoires desservis par le service de l'eau potable sont la commune de Wissant et la commune d'Hervelinghen :





**Eau potable**



**Figure 1 : Modalité de gestion de l'eau potable sur le territoire de La terre des 2 caps en 2021**

**1.3. Estimation de la population desservie [D101.1]**

La population desservie par la régie de l'eau potable est estimée à 2 950 personnes pour Wissant et 233 pour Havelinghen, soit un total de 3 183 personnes

**1.4. Nombre d'abonnés [VP056]**

Le nombre d'abonné en 2021 est de 1117 pour la commune de Wissant et 148 pour la commune d'Havelinghen.

La répartition des abonnés est la suivante :

Commune	2019	2020	2021
<b>Wissant</b>	1172	1186	1117
<b>Havelinghen</b>	0	0	148
<b>TOTAL</b>	1172	1186	1265

Sur la commune de Wissant, le linéaire de réseau est de 23.8km au 31/12/2021, identique à celui de 2020. La densité linéaire d'abonnés<sup>1</sup> est de 49 abonnés/km au 31/12/2021 telle qu'en 2020. Sur la commune d'Havelinghen le linéaire de réseau est de 5,263 km. La densité d'abonnés est de 28,12.

<sup>1</sup> Nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - 2021

Le nombre d'habitants par abonné<sup>2</sup> est de 2.11 habitants/abonné. Ceci s'explique par le fait que la population desservie à Wissant considérant les données INSEE n'intègre pas la population estivale.

La consommation moyenne par abonné<sup>3</sup> est de 75m<sup>3</sup>/abonné/an au 31/12/2021.

## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 133 551 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2021.



Commune	Nature de la ressource	Débits nominaux m <sup>3</sup> /h <sup>(*)</sup>	2019	2020	2021
			Volume prélevé en m <sup>3</sup>	Volume prélevé en m <sup>3</sup>	Volume prélevé en m <sup>3</sup>
Captage de St Po (00053X0257F4)	Galerie drainante	60	121 018	123 775	133 551
TOTAL			121 018	123 775	133 551

(\*) Débit et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP. Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit).

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé est de 100% [VP 192]

### 1.5.2. Achat d'eaux brutes

Sans objet

<sup>2</sup> Population desservie rapportée au nombre d'abonnés

<sup>3</sup> Consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - 2021

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Production

Le service a une station de traitement. Celle-ci ne se compose que d'une unité de chloration.

Le volume produit correspond donc au volume prélevé.

Commune	2019	2020	2021	Indice de protection de la ressource
	Volume produit en m <sup>3</sup>	Volume produit en m <sup>3</sup>	Volume produit en m <sup>3</sup>	
Captage de St Po	121 018	123 775	133 551	80%
TOTAL du volume produit (V1)	121 018	123 775	133 551	

### 1.6.2. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	2019	2020	2021
<b>Abonnés domestiques</b>	94 579	81 234	95 240
<i>Wissant</i>	94 579	81 234	84 734
<i>Hervelinghen</i>			10 506
<b>Abonnés non domestiques</b>			2 961
<b>TOTAL vendu aux abonnés</b>	<b>94 579</b>	<b>81 234</b>	<b>98 201</b>
<b>Service de Hervelinghen<sup>4</sup></b>	13 640	12 496	1
<b>Total exporté vers d'autres services (V3)</b>	<b>13 640</b>	<b>12 496</b>	<b>1</b>

### 1.7. Linéaire des réseaux de desserte (hors branchement)

Le linéaire de réseau hors branchement est de 29,063 km au 31/12/2021.

## 2. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

---

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation dite part fixe (abonnement, location compteur, ...).

**Pour Wissant, la tarification 2021 est la suivante :**

---

<sup>4</sup> Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

<b>TARIFS</b>		<b>2021</b>
<b>PART DE LA COLLECTIVITE</b>		
Part Fixe (€ HT/an)	Abonnement pour compteur DN 15mm y compris la location du compteur	96.70 €
	Abonnement pour compteur DN 20mm y compris la location du compteur	140.70 €
	Abonnement pour compteur DN 30mm y compris la location du compteur	220.48 €
	Abonnement pour compteur DN 40mm y compris la location du compteur	325.32 €
	Abonnement pour compteur DN 50mm y compris la location du compteur	492.38 €
	Abonnement pour compteur DN 60mm y compris la location du compteur	738.60 €
	Abonnement par logement collectif	72.60 €
	Abonnement par emplacement de camping	24.24 €

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - 2021

TARIFS		2021
<b>PART DE LA COLLECTIVITE</b>		
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	De 0 à 120 m <sup>3</sup>	0.95 €
<b>PART DU DELEGATAIRE</b>		
<b>SANS OBJET</b>		
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>		
Taxes :	Taux de TVA -Abonnement -Consommation -Prélèvement ressource -Lutte contre pollution	5,5%
Redevances	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.05798
	Pollution domestique (Agence de l'eau)	0.35

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés sont les suivantes :

- délibération N° 20190430-065 du 30 avril 2019

TARIFS		2021
<b>PART DE LA COLLECTIVITE</b>		
Branchement neuf avec coffret ou regard compteur		
	Compteur diamètre 15mm	1 600.00 €
	Compteur diamètre 20mm	1 650.00 €
	Compteur diamètre 30mm	1 800.00 €
Déplacement de compteur		700.00 €

Pour la commune d'Hervelinghen du fait de la reprise récente en régie, une tarification unique a été mise en place dans l'attente d'une meilleure connaissance de l'exploitation du réseau :

Une part fixe payée chaque semestre : 50,50€ HT

Une part variable : 1,5403€ HT/m<sup>3</sup>

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE : soit 120 m<sup>3</sup>/an sont :

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - 2021

TARIFS	2021 Wissant	2021 Havelinghen
<b>PART DE LA COLLECTIVITE</b>		
Part Fixe (€ HT/an)	96.70 €	101.00€
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	114.00 €	184.84€
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	210.70 €	285.84€
<b>PART DU DELEGATAIRE</b>		
<b>SANS OBJET</b>		
<b>TAXES ET REDEVANCES</b>		
Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	6.96 €	6.96€
Pollution domestique (Agence de l'eau)	42.00 €	42.00€
TVA 5.5%	14.28 €	14.28€
Montant des taxes et redevances pour 120 m3	63.92 €	63.92€
<b>Total</b>	<b>274.62 €</b>	<b>413€</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.29 €/m<sup>3</sup></b>	<b>3,44€/m<sup>3</sup></b>

En 2021, les volumes consommés ont été relevés de façon annuelle. La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle. Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 95 240 m<sup>3</sup>.

### 2.3. Recettes

Les recettes de la collectivité sont les suivantes

Types de recettes	2019 en €	2020 en €	2021 en €	Variation en %
Recette de vente d'eau aux usagers <i>dont abonnements</i>	259 699	240 672	269 607	+12%
Recette de vente d'eau en gros	11 720	10 652	2 524	-76%
Régularisation des ventes d'eau (+/-)				
<b>TOTAL recettes de vente d'eau</b>	<b>271 419</b>	<b>251 324</b>	<b>272 131</b>	<b>+8%</b>
Recettes liées aux travaux	15 223	8 546	0	
Contribution exceptionnelle du budget général	Sans objet	Sans objet	Sans objet	
Autres recettes	5 074	8 231	2	-100%
<b>TOTAL autres recettes</b>	<b>20 297</b>	<b>16 677</b>	<b>2</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>291 716</b>	<b>268 101</b>	<b>272 133</b>	<b>+2%</b>

Les recettes globales au 31/12/2020 ont été de 272 133 €.

## 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS) et concernant les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	2021		
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité %
Microbiologie	19	0	100 %
Paramètres physico-chimiques	21	3	85,7 %

Les analyses non conformes révèlent des dépassements de seuil réglementaire concernant :

- les nitrates
- les perchlorates

Les dépassements en nitrate sont conséquents aux périodes de fortes précipitations hivernales et printanières. Ils sont constatés de manière régulière chaque année. Une étude de définition de l'aire d'alimentation de captage de Strouane sera lancée en 2022 afin de caractériser la problématique et permettre d'identifier les solutions à mettre en œuvre pour pallier ce problème de dépassement des limites de qualités réglementaires lié aux nitrates.

Une seule recherche de Perchlorate est programmée chaque année. Celles-ci s'avèrent positives depuis plusieurs années. Il est fort probable que ce seuil soit dépassé de manière permanente. Pour en expliquer l'origine, il est rappelé que les perchlorates ont été utilisés de manière massive dans le cadre de la fabrication d'armes de guerre au cours de la seconde guerre mondiale.

En conséquence la Terre des 2 Caps a instauré des mesures restrictives, en informant la population que l'eau distribuée ne doit pas être consommée par les femmes enceintes et nourrissons de moins de 6 mois. Ces informations sont transmises chaque année via le document info factures joint aux factures d'eau.

**3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>5</sup>	Oui	10

<sup>5</sup> L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - 2021

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)6</sup>	70%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)7</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
	<b>Nombre de points</b>	<b>Valeur</b>	<b>Points potentiels</b>

<sup>6</sup> L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>7</sup> Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>87</b>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2021 est de 87.

### **3.3. Indicateurs de performance du réseau**

#### **3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)**

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

	<b>2021</b>
Rendement du réseau en %	76.78 %
Indice linéaire de consommation <sup>8</sup>	10.94 m3/Km/j
Volume vendu sur volume mis en distribution en % (ex rendement primaire)	75.72 %

Du fait du récent transfert de compétence et de la reprise du Syndicat d'Hervelinghen, ainsi que du contexte sanitaire dégradé en 2020 qui n'a pas permis un déploiement sur le terrain aussi conséquent que les années précédentes, il n'a pas été possible pour La terre des 2 caps de mettre un œuvre un programme de recherche de fuite tel que planifié initialement. Celui sera initié en 2022 et aura pour objectif d'identifier les secteurs fuyards et permettre ainsi une amélioration du rendement sur la commune.

#### **3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

<sup>8</sup> Volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire de réseau de dessertes en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,46 m<sup>3</sup>/j/km.

### **3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)**

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire de réseau de dessertes en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes en réseau est de 3,31 m<sup>3</sup>/j/km.

### **3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2020	2021
Linéaire renouvelé en km	0	0

Il n'a pas été réalisé de renouvellement de réseau en 2021 du fait de la prise de compétence récente de La terre des 2 caps.

Au cours des 5 dernières années, 0 km de réseau ont été renouvelés. Le taux moyen de renouvellement est donc de 0%.

Au cours de l'année 2022 la Terre des 2 Caps prévoit le renouvellement de 320m de canalisation dans les rues Diderot et Jean-Jacques Rousseau à Wissant.

### **3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)**

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - 2021

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80%. Celui-ci reste le même que celui de 2020.

## 4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 4.1. Montants financiers

	2019	2020	2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	53 911	0
Montant des subventions en €	0	392 916	0
Montants des contributions du budget générales en €	0	0	0

### 4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	0	0
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	0	0
	En intérêts	0	0

### 4.3. Amortissements

En 2021, aucune dotation aux amortissements n'a été réalisée du fait du transfert au 01<sup>er</sup> janvier 2019 de la compétence Eau potable. Les 1<sup>ères</sup> dotations aux amortissements seront passées en 2022.

**4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude
Mise à niveau du système d'auto surveillance de l'unité de gestion d'Eau potable de Wissant
Définition de l'Aire d'Alimentation du captage de Strouanne
Programme de renouvellement de réseau
Programme de changement de branchement plomb
Diagnostic réseau par pré-localisation des secteurs fuyards

Certaines de ces actions ont été inscrites dans le programme concerté pour l'Eau faisant l'objet d'une convention de financement avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

**4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Du fait du transfert récent de compétence et du contexte sanitaire particulier de 2020 qui s'est poursuivi en 2021 qui n'a pas permis de réaliser les investigations nécessaires, La terre des 2 caps initiera en 2022 un programme pluriannuel de travaux.

**5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU**

---

**5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année [N], le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances et en a accordées 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année [N].

**5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf L1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure

des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou



d'aide au développement.

**6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS**

		2021
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	3 183
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m3	2,29 pour Wissant 3,44 pour Hervelinghen
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Non concerné
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	75
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	87
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,78
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,45
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Non concerné
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Non concerné
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Non concerné
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Non concerné
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0.54%
P155.1	Taux de réclamations	Non concerné